

**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 8 OCTOBRE 2018 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 23
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suppléants: 1
Nombre de votants :25

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Yenne, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes de Yenne, 133, chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Christine, BARLET Françoise, BOLLIET Claudine, CHAPEAU Christian, DANTIN Jean-Jacques, DLOUHY Marie-Rose, DUMOLLARD Guy, ECHANTILLAC Elsa, GARCIA Jean-Louis, GARIOUD Christian, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MILLION-BRODAZ Martine, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, PROVENT Jocelyne, ROSSET Maryline, SAUCAZ Michel, SULPICE Pierre, TASSAN-ZANIN Yves, VERRON Frédéric et WATIER Jean-Marc

Absents ou excusés : Messieurs BENET André, FOURNIER Victor, MILLION-BRODAZ Patrick et PUTHON Jérôme

Pouvoirs :

Monsieur FOURNIER Victor à Madame Christine BAILET
Monsieur MILLION-BRODAZ Patrick à Monsieur DUMOLLARD Guy
Monsieur PUTHON Jérôme à Monsieur CHAPEAU Christian

Madame PROVENT Jocelyne est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 17 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention de Charlotte et Mathieu – Camping de Yenne
- ❖ Admission en non valeurs
- ❖ Subvention association la Fourmilienne
- ❖ Avenant convention consultance architecturale
- ❖ Caserne gendarmerie
- ❖ Questions diverses

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, M. Pierre SULPICE souhaite faire part à l'Assemblée de quelques points d'actualités :

- Concernant le Relais des Aigles – Le gestionnaire actuel aurait fait part de son souhait de partir à la retraite. Il conviendra de trouver un repreneur pour le site qui fait aujourd'hui l'objet d'un bail commercial.

- Concernant la fibre optique – Le Département a retenu 2 finalistes parmi l'ensemble des candidats. Le choix définitif se fera en commission permanente. Les deux candidats ont une approche assez différente du dossier, ce qui pourrait avoir des conséquences pour la CCY. Un point sera fait au prochain conseil.

- Concernant la téléphonie mobile – Une rencontre est prévue avec le Département pour travailler à partir d'une carte plus détaillée et précise. Les communes seront sollicitées prochainement afin de prioriser les secteurs d'intervention.

❖ Intervention de Charlotte et Mathieu – Camping de Yenne

M. Pierre SULPICE revient brièvement sur le contexte historique et réglementaire dans lequel s'est construit le camping du Flon. La DSP actuelle prend fin en avril prochain et il convient de se positionner rapidement pour préparer au mieux la saison prochaine.

Il laisse la parole à Mathieu et Charlotte, gérants du camping, pour faire le bilan des 3 années écoulées. Il est diffusé un PowerPoint (Cf document annexé).

M. René PADERNOZ souhaite des éclaircissements sur le nombre et le type de kayakistes qui viennent au stade d'eaux vives ?

Mathieu précise que ce sont surtout des clubs (comprenant jeunes et encadrants) pour des stages de quelques jours. Le camping permet en effet de pouvoir se loger à proximité immédiate de leurs activités.

M. Jean-Marc WATIER demande si la petite restauration est accessible à tout le monde ou seulement aux clients du camping ?

Mathieu confirme que la petite restauration est ouverte à tous.

M. Pierre SULPICE souligne qu'un courrier de soutien des commerçants et des habitants circule actuellement pour le maintien à Yenne du camping et de l'activité nautique.

M. René PADERNOZ rappelle le courrier adressé à l'Agence de l'eau concernant le lancement d'une étude sur les aménagements réalisés par la CNR depuis 35 ans sur le Rhône. L'objectif de cette étude est de mesurer entre autres l'impact des seuils sur l'activité piscicole. Il souligne que ces seuils posent des problèmes environnementaux, notamment pour la sauvegarde de la faune. Si ces seuils devaient un jour disparaître, quid des activités nautiques ?

Il est répondu que les seuils présents sur le Rhône, s'ils participent évidemment à l'attractivité du stade d'eaux vives, ne sont pas pour autant nécessaires à la pérennité du site.

M. le Président remercie Charlotte et Mathieu pour leur présentation et le dynamisme dont ils font preuve pour faire vivre le camping du Flon. Il s'agit à présent de discuter de l'avenir du site et de lancer rapidement une réflexion sur les autres modes de gestion possible.

Il ajoute par ailleurs qu'un arbre est tombé suite à de récentes intempéries. Par chance, il a évité de justesse le tipi qui se situait à proximité. Cet incident pose néanmoins la question de la mise en sécurité du camping et l'abattage de plusieurs peupliers

Départ de M. Pierre SULPICE qui donne pouvoir à M. Guy DUMOLLARD

❖ Admission en non valeurs

M. le Président informe l'assemblée que le Trésor public a transmis à la CCY deux listes de non-valeurs concernant la société Yenne Matériaux (qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire fin 2017) :

- Sur le budget général (loyers) pour 9.078,63 €
- Sur le budget OM (redevance OM) pour 59,99 €

Le Conseil communautaire APPROUVE, à la majorité moins 5 abstentions, la liste des non-valeurs présentée.

M. le Président en profite pour faire part des derniers éléments relatifs à l'affaire en cours avec M. COTTAREL.

Suite à la mise à disposition par la commune du tènement dit « Yenne Matériaux » à la CCY, celle-ci s'est en effet engagée à trouver rapidement un repreneur fiable et motivé pour relancer l'activité sur ce site en friche.

Le projet de M. BIGONI avait alors été retenu par la commission économie en juin dernier. Cette décision lui avait d'ailleurs été signifiée par un courrier co-signé du Maire de Yenne et du Président de la CCY.

Toutefois, une assignation devant le TGI de Chambéry est parvenue mi-août en mairie de Yenne et à la communauté de communes à la requête de la société civile immobilière Mont Blanc. Cette assignation précise que le tènement en question avait fait l'objet en 2004 d'un compromis de vente entre M. COTTAREL et la commune de Yenne. Un acompte de 15.244,90 € aurait alors été perçu à l'époque par la collectivité.

Suite à ces nouveaux éléments, et après avoir pris conseil auprès d'un avocat, il a été décidé d'annuler la procédure avec M. BIGONI et de l'en informer au plus tôt.

Aujourd'hui, le dossier est confié à Maître PAGANELLI, qui représente les intérêts de la CCY. Des discussions sont prévues prochainement avec la partie adverse, en lien avec les avocats de la commune de Yenne et de M. BIGONI.

M. Frédéric VERRON souligne que cette procédure peut durer 3 ans.

❖ Subvention association la Fourmilienne

M. le Président propose de verser, comme chaque année, une subvention de 750 € en faveur de l'association la Fourmilienne. Il est rappelé que cette association accompagne la CCY dans la campagne de sensibilisation du compostage partagé en habitat collectif.

M. Christian GARIOUD informe le Conseil que l'association souhaitait, lors de son assemblée générale en mai dernier, solliciter les collectivités à hauteur de 1.800 €. La ressourcerie représente en effet une grosse activité et l'embauche d'un ETP est à l'étude.

Par ailleurs, il est prévu de poser dans la déchetterie une nouvelle benne dédiée seulement à la réutilisation des déchets par l'association.

La commission déchets du 23 octobre prochain se penchera sur ces demandes.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 750 € à l'association la Fourmilienne.

❖ Avenant convention consultance architecturale

Il est proposé, durant la période d'arrêt maladie de Madame Isabelle CHAPUIS-MARTINEZ, de confier à Madame Odile BAÏMA la mission de consultance architecturale auprès de la CCY.

M. le Président rappelle les missions prévues dans cette consultance :

- Information et assistance architecturale des candidats constructeurs avant que leurs projets ne soient dessinés ;
- Recommandations sur les permis de construire ;
- Liaison avec les services du Conseil départemental, de la Direction Départementale des Territoires, l'Architecte des Bâtiments de France et leurs représentants locaux ;
- Participation aux jurys et concours d'architecture ou d'urbanisme ;
- Aide à la décision en matière d'architecture, d'aménagement de l'espace et du paysage.

La convention a été signée en janvier 2017 pour une durée de 3 ans. La cotisation annuelle s'élève à 550 €.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant à la convention de consultance architecturale.

❖ Caserne gendarmerie

M. le Président informe le Conseil d'un courrier reçu le 20/09/2018 du Colonel MACHAC, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Savoie.

Afin d'examiner le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur Yenne, il est demandé une délibération de la CCY soulignant que ce projet sera conduit dans le cadre des dispositions du décret 93-130 du 28 janvier 1993.

L'opération se ferait donc sous maîtrise d'ouvrage communautaire avec une subvention d'Etat plafonnée à 18 % du coût des travaux.

Il est rappelé que les locaux actuels ne sont plus adaptés, ni même aux normes.

M. le Président souligne que les loyers pourraient couvrir les emprunts. Il précise par ailleurs que cette opération pourrait se réaliser également via des sociétés d'économie mixte de construction.

Dans l'attente, il convient de prendre une délibération de principe autorisant la CCY à conduire ce projet selon les conditions susmentionnées. Cette délibération n'engage pas pour autant la collectivité à réaliser les travaux.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la conduite de l'opération de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie par la CCY dans le cadre des dispositions du décret 93-130 du 28 janvier 1993.

❖ Questions diverses

- Réflexion en cours sur la fusion des intercommunalités

M. le Président revient sur la récente réunion entre les communautés de communes Bugey Sud, Val Guiers, Yenne, Lac d'Aiguebelette et Cœur de Chartreuse, réunion ayant pour but de réfléchir à l'opportunité d'une fusion sur le secteur.

Il fait part à l'Assemblée de sa déception tant les aspirations des uns et des autres semblent diverger.

M. René PADERNOZ souligne que Bugey Sud ne souhaite pas fusionner avec Haut-Bugey et qu'il préfère se retourner vers la CC de Yenne avec qui il a davantage de lien.

M. le Président précise qu'une nouvelle rencontre est prévue le 27 novembre à Virignin. A cette occasion, il proposera à ses homologues de clarifier rapidement la situation afin de ne plus perdre de temps en cas de désaccord sur la démarche en cours.

- Vente de parcelles à la SCI des Prés

Dans le cadre du transfert de la compétence économie à la CCY, M. le Président informe le Conseil que la vente prévue de parcelles situées sur la zone de Praz Ferra Sud à la SCI des Prés a été reportée.

Il souhaite en effet avoir plus de précisions sur les conditions de cette vente fixée initialement par la commune à l'euro symbolique, sachant que le tènement en question est depuis devenu une friche industrielle. Que va faire ensuite l'entreprise de ces terrains ?

Il est d'ailleurs rappelé que ce projet a fait l'objet d'une intervention de la CCY par le passé, notamment pour aider financièrement la commune de Yenne.

M. René PADERNOZ précise qu'il s'agit d'une régularisation vis-à-vis de l'entreprise qui n'avait pu récupérer alors en direct les subventions accordées pour cette opération.

Il faudra sans doute rencontrer M. HEPPE, représentant la SCI des Prés, pour obtenir les éclaircissements nécessaires.

A noter que le concours de l'EPFL peut être une solution.

Séance levée à 22H15
Fait à Yenne, le 9 octobre 2018

Le Président,
G. DUMOLLARD